

Programme Genre et discriminations

Séminaire interdisciplinaire « Genre et norme »

2012 - 2013

Le Mans - Nantes

Journée d'étude

« Égalité de droit, inégalités de fait : quelles modalités des discriminations de genre ? »

Vendredi 24 mai 2013

9h30 – 16h00

à la MSH Ange Guépin - allée J.Berque - Nantes

Matinée

Pascale Petit, économie, Université d'Evry Val d'Essonne, Laboratoire EPEE et Fédération TEPP-CNRS :

« Mobilité et accès à l'emploi, une expérimentation »

Nous mesurons la discrimination à l'embauche selon l'aptitude à la mobilité, signalée dans le curriculum vitæ par la possession d'un permis-moto, sur la base d'un testing réalisé fin 2008 et début 2009 pour des profils de jeunes contrôleurs de gestion résidant à Paris (300 offres d'emploi testées). Nous trouvons que le fait d'afficher un permis-moto en sus du permis-auto n'exerce aucun effet significatif sur la probabilité d'accéder à un emploi pour un homme, relativement à un candidat qui ne précise aucun permis. En revanche, ce même signal exerce un effet négatif sur les chances d'accès à l'emploi d'une femme. Dans une profession de plus en plus féminisée (contrôleur de gestion), où les femmes ont effectivement un taux de succès plus élevé que celui des hommes dans l'accès à un entretien d'embauche, le simple affichage d'un permis-moto par une femme lui fait perdre son avantage relatif vis-à-vis d'un homme.

Tout se passe comme si le signal d'aptitude à la mobilité, indiqué dans l'affichage des permis A et B, était perçu par les employeurs comme un attribut du genre. Une femme signalant un permis-moto est considérée par l'employeur comme l'égal d'un homme, ce qui, en l'espèce, diminue ses chances d'être invitée à un entretien d'embauche.

Marie-Christine Barbot-Grizzo, gestion, Université du Maine, GAINS/ ARGUMANS EA 2167 :

« Lorsque égalité rime avec iniquité dans les transmissions de petites entreprises familiales : étude exploratoire du processus de succession père-fille dans le cas des fratries mixtes »

Cette communication a pour objet d'explorer le processus de succession père-fille dans le cadre d'une fratrie mixte. Les recherches sur la relève féminine sont axées sur ses spécificités et ses difficultés par rapport aux hommes. A partir d'une étude qualitative exploratoire, nous analysons le processus de décision conjoint des acteurs (prédécesseur-fratrie) conduisant à cette transmission. Une analyse en termes de différenciation entre équité et égalité de la transmission de la gestion et de la propriété de l'entreprise familiale permet de rendre compte de la difficulté de la décision pour les parents entrepreneurs et de l'injustice ressentie pour ces filles.

Après-midi jeune recherche :

Delphine Caillaud, doctorante en Sciences de l'Éducation au CREN EA 266 (Centre de Recherche en Éducation de Nantes) :

« L'orientation des filles d'origine sociale modeste vers les écoles d'ingénieurs : entre représentations d'un métier connoté comme « masculin » et persistance de stéréotypes de genre »

Toutes les études sur les parcours scolaires le démontrent (Baudelot C. et Establet G. 1992, Duru-Bellat M. 1990, Marry C. 2004) ; les filles réussissent mieux au primaire et au secondaire que leurs homologues masculins. Cependant, les trajectoires féminines révèlent une situation paradoxale : elles deviennent minoritaires dans les filières scientifiques du supérieur, répertoriées comme les plus « rentables » professionnellement (Baudelot C. et Establet G. 1992). Elles sont, dès lors, peu nombreuses à se hisser jusqu'en haut de la hiérarchie scolaire, que sont les classes préparatoires aux grandes écoles puis les grandes écoles. Ainsi, malgré les diverses politiques d'ouverture sociale, ces formations dites d'excellence restent plus sélectives et leur population plus masculine. Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques, puis les écoles d'ingénieurs sont d'ailleurs souvent pointés du doigt pour leur élitisme social et la sur-représentation des garçons au sein de ces filières. Ainsi, cette communication souhaite retracer les mécanismes et les modalités de ces trajectoires féminines qui transgressent les normes du genre et de la classe. Nous nous poserons la question de savoir quelles sont les représentations que les filles, ainsi que leurs familles, portent sur les filières scientifiques et sur le métier d'ingénieur et nous nous pencherons sur les persistance de stéréotypes de sexe au sein de ces formations d'élite.

Fanny Bugnon, post-doctorante en Histoire, Centre Émile Durkheim - IEP de Bordeaux :

« Une *Penn sardin* devant le Conseil d'État. L'annulation de l'élection de Joséphine Pencalet au conseil municipal de Douarnenez (1925) »

Il s'agit ici de penser la question des régulations sociales dans l'espace institutionnel du point de vue du genre à travers une affaire politique inédite : l'annulation de l'élection d'une femme à un Conseil municipal alors que les femmes sont dépourvues de droits politiques.

Le contexte est déterminant : première municipalité communiste de France (depuis 1921), le port breton de Douarnenez est marqué par une nette division sexuelle du travail et de l'espace (les hommes en mer, les femmes en usine) et une forte conflictualité socio-politique. La candidature de Joséphine Pencalet, 38 ans, en est le reflet : ouvrière dans une conserverie (*penn sardin* en breton), elle figure en quatrième position sur la liste du Bloc ouvrier paysan qui remporte le scrutin municipal du 3 mai 1925. Son sexe entraîne logiquement l'annulation de son élection par le Conseil de Préfecture, confirmée par le Conseil d'État.

Cette affaire mérite d'être analysée à la lumière des rapports de genre et de classe. Le cas de Joséphine Pencalet constitue en effet une déviance politique pour le moins originale qui permet d'interroger à la fois la stratégie communiste de transgression et de défiance de l'État et la réaffirmation, par ce dernier, de l'ordre socio-politique sexué.

À partir des archives municipales, préfectorales et communistes, l'analyse souligne comment le genre constitue à la fois une ressource politique (opportuniste) et un outil de disqualification étatique, mobilisé dans les deux cas par un pouvoir politique masculin.

Le séminaire est organisé avec le soutien du CPER 10 LLSHS Pays de la Loire, il est ouvert à tout-e chercheur-e ou personne intéressé-e, quel que soit son statut, sur simple inscription auprès de annie.dussuet@univ-nantes.fr

Possibilité de déjeuner sur place en s'inscrivant avant le 20 mai.